

Séance Plénière du CESER Nouvelle-Aquitaine
21 juin 2018, Bordeaux

Comment réussir le SRADDET Nouvelle-Aquitaine ?

Le CESER Nouvelle-Aquitaine a adopté, le 21 juin 2018 une nouvelle contribution sur le futur SRADDET.

SRADDET, c'est désormais l'acronyme utilisé pour parler de ce futur Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires prévu par la loi NOTRe, actuellement en cours d'élaboration en Nouvelle-Aquitaine. Ce « schéma des schémas » a pour objectif de définir les grandes priorités d'aménagement du territoire régional et d'assurer la cohérence des politiques publiques concernées ! Il a vocation à traiter aussi bien les questions de transport, d'énergie, de gestion du foncier, de biodiversité, de déchets, de développement économique, de formation, d'enseignement supérieur, de santé, de logement, de numérique... Le Conseil régional, chef de file de l'aménagement du territoire, chargé d'élaborer ce projet en relation avec l'État et les autres niveaux de collectivités territoriales, a organisé une large concertation. Il devrait rendre sa copie définitive fin 2019 après une nouvelle phase de débats publics.

Le CESER a souhaité contribuer à la construction de ce schéma complexe en travaillant le plus en amont possible et en apportant des éléments d'appréciation et de vigilance aux différentes étapes de son élaboration. Dans une première contribution (octobre 2017), il a formulé des commentaires et propositions sur les thématiques « obligatoires » que doit comporter le SRADDET et il a identifié les multiples enjeux de développement durable :

- la nécessité d'une cohésion régionale malgré des dynamiques très contrastées ;
- des enjeux sociaux conditionnant l'équité entre les habitants de la région face à l'accès aux services, aux services publics, à l'offre de soins, à une vie culturelle et sportive ;
- des enjeux de mobilité répondant aux multiples questions de concentration, d'étalement urbain ou de désertification ;
- des enjeux d'éducation et de formation devant garantir l'accessibilité à une offre d'orientation et de formation en cohérence avec les besoins du territoire ;
- des enjeux environnementaux dus aux pressions croissantes sur l'espace, l'eau et à la nécessité d'agir face aux changements climatiques et à l'effondrement de la biodiversité.

Cette nouvelle contribution s'inscrit en amont de la consultation formelle par le Conseil régional. Au-delà de contributions thématiques sur les différents volets du schéma (mobilité, climat-air-énergie, déchets, numérique, foncier, habitat-logement, territoire et innovation sociale, accès aux services au public, formation), le CESER identifie des enjeux fondamentaux qui conditionneront la réussite du SRADDET :

- **la cohérence globale du schéma qui passera par l'identification et l'affichage de l'ambition régionale, aujourd'hui insuffisamment perceptible. Il faut remettre l'humain, la qualité de vie, au cœur des territoires, et donc plus au cœur du SRADDET. Faire territoire, c'est « mettre en avant un minimum de valeurs communes assurant le bien-vivre de chaque habitant sur le territoire ». C'est à cette condition que la Région pourra réussir pleinement son SRADDET.**

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77

- **L'enjeu de la portée prescriptive** du schéma demande des éclaircissements. Des règles générales, rédigées par le Conseil régional, vont s'imposer aux documents de planification infrarégionaux. Leur formulation doit respecter l'autonomie des collectivités et les modalités d'application demandent à être précisées (s'appliqueront-elles uniformément sur les territoires ou seront-elles adaptables en fonction de leurs spécificités ?).
- **L'évaluation du schéma** devra permettre un ajustement des politiques sectorielles au cours de leur mise en œuvre. La stratégie d'évaluation doit être conçue dès le départ et se réaliser tout au long du déroulement des politiques. Une étape intermédiaire contribuerait à mesurer la façon dont les objectifs sont progressivement atteints pour une éventuelle réorientation de l'action.

Par ailleurs, il serait intéressant de définir des indicateurs permettant de mesurer, par exemple, la réduction de la fracture territoriale, la qualité de vie, le bien-être social, le développement équilibré et soutenable des territoires, l'empreinte écologique, ou encore la démocratie et la proximité...

Pour le CESER, l'intégration d'une stratégie globale d'évaluation est une mesure incontournable qui, par les possibilités d'ajustement qu'elle offre, garantit une action publique qui évolue au plus près des besoins des habitants et renforce ainsi la démocratie, l'attractivité et la cohésion sociale de notre territoire.

Enfin, au-delà des aspects juridiques, l'application du SRADDET sera, fortement dépendante de son appropriation par les différents acteurs, publics mais aussi privés, de Nouvelle-Aquitaine. Le schéma ne doit pas être considéré comme une seule expression d'une stratégie politique et technique de la collectivité régionale. Or, en de nombreux points du territoire, le SRADDET reste méconnu. **Tout l'enjeu est d'en faire un véritable projet de territoire, porté et partagé par les acteurs de la région.** De nouvelles présentations ciblées selon les publics, des rencontres avec l'ensemble des élus en identifiant les implications du SRADDET les concernant, une mobilisation de la société civile et de ses organisations (au niveau régional et local) contribueraient à la diffusion des orientations auprès des acteurs des territoires et des citoyens.

Le document dans son intégralité est téléchargeable sur :

<http://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/comment-reussir-le-sraddet/>

CONSEIL
ÉCONOMIQUE
SOCIAL ET
ENVIRONNEMENTAL
RÉGIONAL

Pour plus d'informations
contact@ceser-nouvelle-aquitaine.fr

SITE DE BORDEAUX

14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex
Tel. 05 57 57 80 80
Fax 05 56 99 21 67

SITE DE LIMOGES

27 Boulevard de la Corderie
CS 3116
87031 Limoges Cedex 1
Tel. 05 55 45 19 80
Fax 05 55 45 17 77

SITE DE POITIERS

15 rue de l'Ancienne Comédie
CS 70575
86021 Poitiers Cedex
Tel. 05 49 55 77 77